



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2022-463

AVIS PUBLIC


L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 7 février 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement n° 2022-463 modifiant le règlement 2009-226 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 600 000 \$ pour un montant total de 1 800 000 \$

- QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 11 mai 2022 le règlement 2022-463.
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.
- QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

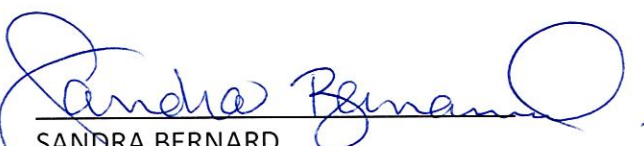
DONNÉ à Beauceville ce 15 juin 2022.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 15 juin 2022.

Signé le 15 juin 2022 à Beauceville


SANDRA BERNARD
Greffière